



A quai:

D'après une coutume de presque tous les ports du monde, vos marchandises restent à quai **à vos propres risques**.

Livraison:

Les terminaux sont **uniquement** accessibles pour **le chauffeur** du véhicule et il/elle devra porter un gilet de sécurité fluorescent.

Batterie:

Doit fonctionner et être accessible.

Pneumatiques:

Tous les véhicules doivent être équipés de pneus conformes. Des pneus crevés et/ou endommagés peuvent causer des dommages inutiles au véhicule et au navire.

Cargaison:

Pour les véhicules chargés une *liste de colisage* est obligatoire. L'arrimage doit être correctement exécuté.

Les produits dangereux non annoncés comme par ex.: bouteilles de gaz vides/pleines, allumettes, peintures, détergents, batteries humides sont en contradiction avec le Code International Maritime des Marchandises Dangereuses (IMDG) et ne peuvent pas être chargés.

Capot moteur:

Déverrouillez et ouvrez le capot afin de faciliter le contrôle du n° châssis.

Conduite:

Les véhicules avec **de graves défauts mécaniques** ex. essieux brisés, des suspensions cassés, embrayage défectueux, des freins défectueux, moteur avec fuite d'huile seront **refusé d'accès** au quai.

Matériel Roulant:

Tous les véhicules de + de 3,5 tonnes doivent être autopropulsés, ils doivent donc entrer et sortir de notre terminal par leurs propres moyens.

Camions-citernes et citernes amovibles:

Certificat de nettoyage citernes et bennes et/ou certificat de dégazéification devront être présentés sur demande.

- Les citernes devront être complètement vides et dégazéifiées.
- Les certificats devront être délivrés par des sociétés de nettoyage approuvées.

Accès aux véhicules:

Le *soudage* et/ou *scellage* des véhicules est strictement interdit.

Le compartiment moteur, le capot et le coffre du véhicule doivent être accessibles à tout moment.

En cas de conflit, le n° NIV (Numéro d'Identification du Véhicule = n° châssis) doit être accessible. En cas d'incendie, le compartiment moteur doit pouvoir être ouvert pour extinction.

La portière passager avant ne peut jamais être verrouillée, le siège passager avant et la zone passager avant doivent rester complètement libres.

Effets personnels:

Le chargement et/ou déchargement de marchandises de véhicules déposés sur notre terminal n'est pas autorisé aux personnes non accréditées.